

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE VEUT-IL METTRE LES FAMILLES DANS LA RUE COMME EN 1996 ?

En proposant la fiscalisation partielle ou totale des allocations familiales (AF) pour permettre de verser les AF dès le premier enfant, le Ministre démontre qu'il ne connaît pas l'importance de la politique familiale et l'origine de la démographie de la France. Ce sont les familles nombreuses qui assurent le renouvellement des générations ; elles sont l'investissement à long terme de notre pays.

Familles de France se doit de préciser :

- les Allocations Familiales proviennent pour une large part des salaires des travailleurs. La contribution à la branche famille représente 5,4% du salaire en plus de la CSG. A fort salaire, forte contribution et à faible salaire, contribution quasi nulle.

-La politique familiale comporte trois volets : universel, horizontal et vertical.

* **Le volet universel** des AF réduit les inégalités entre foyers avec ou sans enfants. Les AF sont destinées à compenser la charge financière des enfants dans la famille et sont donc distribuées de manière égalitaire à toutes les familles.

* **Le volet vertical** vise à corriger par la prise en compte du nombre d'enfants, les inégalités sociales entre familles, par exemple au niveau des services municipaux.

* **Le volet horizontal** s'attache à atténuer, par le quotient familial lié à l'impôt sur le revenu, au sein de chaque catégorie sociale, la paupérisation relative des familles avec enfants.

- Il y a 5 ans, le candidat Sarkozy avait promis les AF dès le premier enfant, mais il n'a pas mis en place cette mesure, faute de moyens.

Familles de France considère la proposition de Bruno Le Maire comme simpliste et dangereuse, car elle consiste à garder la même enveloppe financière d'AF pour la distribuer différemment. Sur le principe, Familles de France est d'accord pour des AF dès le premier enfant mais pas en appauvrissant les familles nombreuses. Une famille est considérée comme nombreuse à partir de 3 enfants. Avec cette proposition, elle recevra en moins 90 €. Pour 4 enfants : la perte sera de 160 €.

Familles de France affirme que les familles moyennes vont plus que les autres faire les frais d'une fiscalisation ; elles sont de plus en plus nombreuses à se rapprocher du seuil de pauvreté. Avec 2 salaires parentaux au SMIC, la famille sera exclue du système. La TVA, fiscalité indirecte, est particulièrement injuste pour les familles et la CSG n'est pas familialisée. L'allocation de rentrée scolaire est mal répartie ; trop forte en primaire et insuffisante au lycée. L'allocation logement doit être revue de A à Z.

Familles de France s'insurge contre cette proposition du Ministre et mobilisera l'ensemble de son réseau et l'Union Nationale des Associations Familiales pour rejeter ce projet anti-famille. Il y a en France 17 millions de familles, dont 5 millions qui reçoivent les AF.

Familles de France rappelle au bon souvenir du Ministre l'échec qu'avait subi Monsieur Juppé en 1996.

Familles de France assure que cette proposition est risquée pour le candidat qui la soutiendrait.

Familles de France souligne que 50% des familles souhaitent avoir un enfant supplémentaire mais ne l'ont pas pour des raisons financières. Pour les économistes, la croissance est aussi liée à la natalité contrairement aux affirmations de Frédéric Lefèbvre, secrétaire d'État chargé du commerce qui soutenait récemment que le fort taux de chômage était une conséquence du fort taux de natalité français.